



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Brest et Vannes, le 2 novembre 2020
N° 2020/098

PRÉFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE

Commandeur de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

PRÉFET DU MORBIHAN

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL

Portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 FR5300032
« Belle-Île-en-Mer » (zone spéciale de conservation).

Le préfet Maritime de l'Atlantique,

Le préfet du Morbihan,

- Vu la directive 92/43/CEE du Conseil des communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-2 et R. 414-9 et suivants ;
- Vu l'arrêté ministériel du 06 mai 2014 portant désignation du site Natura 2000 « Belle-Île en Mer » (zone spéciale de conservation) ;
- Vu l'arrêté de composition du COPIL du site Natura 2000 « Belle-Île en Mer » n° 2017-029 du 28 avril 2017 et 05 mai 2017 ;
- Vu l'avis du commandant de la zone maritime Atlantique du 25 janvier 2019 ;
- Vu l'avis de la préfète de la région Bretagne du 13 janvier 2020 ;
- Vu l'avis du commandant de la zone Terre Nord-Ouest du 04 juin 2020 ;
- Vu les travaux des comités de pilotage, notamment la réunion du 14 septembre 2018 au cours de laquelle le document d'objectifs du site Natura 2000 « Belle-Île en Mer » a été validé ;
- Vu la consultation du public réalisée sur les sites internet de la préfecture maritime de l'Atlantique et de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan du 1^{er} juillet 2020 au 22 juillet 2020 inclus, conformément à la loi du 27 décembre 2012 relative à la participation du public ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Morbihan et de l'adjoint au préfet Maritime de l'Atlantique chargé de l'action de l'État en mer ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

Le document d'objectifs du site Natura 2000 FR5300032 « Belle-Île en Mer » (zone spéciale de conservation) est approuvé.

Article 2

Les orientations de gestion et les mesures contenues dans le document d'objectifs sont destinées à conserver ou rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié la délimitation du site et trouvent à s'appliquer sur les territoires des communes suivantes :

- FR5300032 « Belle-Ile en mer » (zone spéciale de conservation) : Le Palais, Bangor, Locmaria et Sauzon ;
- ainsi que sur les espaces marins inclus dans le périmètre du site.

Article 3

Le document d'objectifs ainsi approuvé est tenu à la disposition du public dans les mairies des communes concernées ainsi qu'à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne (DREAL).

Article 4

Voies de recours :

En cas de contestation de cette décision, peut être déposé dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de cet arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture du Morbihan :

- soit un recours gracieux auprès des préfets, ou un recours hiérarchique adressé au ministre en charge de l'Écologie. L'absence de réponse du ministre ou des préfets dans un délai de deux mois fait naître une décision implicite de rejet qui peut elle-même être déférée au tribunal administratif de Rennes dans les deux mois suivants ;
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes.

Article 5

Le secrétaire général de la préfecture du Morbihan, l'adjoint au préfet Maritime de l'Atlantique, les maires des communes concernées, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne, le directeur départemental des territoires et de la mer du Morbihan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées et publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture du Morbihan et de la préfecture maritime de l'Atlantique.

Le préfet Maritime de l'Atlantique



Olivier LEBAS

Le préfet du Morbihan



Patrice FAURE

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne
- Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique Manche Ouest
- Commandant de la zone maritime de l'Atlantique
- Commandant de la zone terre Nord-Ouest
- Direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan
- Direction départementale déléguée de la cohésion sociale du Morbihan
- Direction de l'Office français de la Biodiversité
- Délégation régionale de l'agence de l'eau Loire-Bretagne
- Délégation régionale centre Atlantique du Conservatoire du Littoral
- Communauté de communes de Belle-Île-en-Mer
- Conseil régional de la région Bretagne
- Conseil départemental du Morbihan
- Commune de Bangor
- Commune de Locmaria
- Commune de Sauzon
- Commune du Palais
- Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Bretagne
- Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Morbihan
- Association des pêcheurs de pouces pieds
- AMIPOR - pêcheurs plaisanciers
- Syndicat d'élevage de Belle-Île
- Association « Au coin des Producteurs »
- Chambre d'agriculture du Morbihan
- Fédération départementale des chasseurs du Morbihan
- Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers Sportifs de France (FNPPSF)
- Enedis
- Union nationale des associations de navigateurs du Morbihan
- Compagnie Océane
- Société « Transport maritime côtier »
- Comité départemental de randonnée pédestre
- Association « les Pouces Pieds »
- Association « Belle-Île en trail »
- Société Locatourisle
- Comité départemental du tourisme du Morbihan
- Comité régional du tourisme de Bretagne
- Office de tourisme de Belle-Île-en-Mer
- Association « Broussaille »
- Club « Angelus Plongée »
- Club de kayak « Sillage »
- Association « Bretagne vivante - SEPNEB »
- Station de biologie marine du Muséum national d'Histoire Naturelle de Concarneau
- Conservatoire botanique national de Brest
- Groupe d'études des invertébrés armoricains (GRETIA)
- Association UBED « Union Belliloise pour l'Environnement et le Développement »
- CPIE - Maison de la nature de Belle-Île
- Association des Iles du Ponant (AIP)
- Observatoire PELAGIS de l'université de La Rochelle
- Observatoire du domaine côtier de l'IUEM-UBO
- Institut de Géo-Architecture de l'UBO

COPIES :

- Préfecture du Morbihan
- SHOM
- CECLANT/OPS (TN - INFONAUT - pour diffusion auprès des sémaphores concernés)
- PREMAR ATLANT/AEM (ENV)
- PREMAR ATLANT/AEM (SEC/AEM - pour insertion au recueil des actes administratifs de la préfecture maritime de l'Atlantique)
- archives (dossier d'affaire - AR).